

Projets des Plans de développement 2026-2030 de Sibelga

RAPPORT DE LA CONSULTATION PUBLIQUE AU 15/06/2025



Table des matières

1	Nouvelle procédure pour l'établissement du plan de développement.....	3
2	Les plans de développement 2025-2029.....	3
3	La consultation publique	4
	• 3.1 Le contenu mis à disposition de la consultation publique	4
	• 3.2 Les modalités de la consultation.....	4
	• 3.3 Les remarques et questions suite à la consultation	5
4	Conclusions.....	5
5	Annexes	5

1 PROCÉDURE POUR L'ÉTABLISSEMENT DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Le 30/04/2022, une nouvelle ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative à l'organisation du marché de l'électricité et l'ordonnance du 1er avril 2004 relative à l'organisation du marché du gaz en Région de Bruxelles-Capitale est entrée en vigueur.

Cette ordonnance modifie, d'une part, le domaine d'application des « plans d'investissements » avec une évolution du document vers un « plan de développement » que Sibelga soumet annuellement à Brugel pour avis et au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale pour approbation. D'autre part, la nouvelle ordonnance modifie également légèrement la procédure d'approbation de ces plans.

Dans le plan de développement, l'accent est mis sur les développements prévus tant pour la construction que pour la gestion des réseaux tout en tenant compte des aspects liés à la continuité et à la qualité de la tension ou de la pression fournie.

La procédure de validation de ces plans introduit les modifications suivantes :

- Sibelga est désormais chargé d'organiser une consultation publique au sujet de ses plans de développement des réseaux ;
- un procès-verbal de la consultation doit être joint au projet de plan développement soumis à Brugel ;
- les propositions de plans de développement doivent être présentées à Brugel pour le 15 juin.

2 LES PLANS DE DÉVELOPPEMENT 2026-2030

La structure des plans de développement a été revue fondamentalement en 2024 avec comme objectifs, une meilleure lisibilité, une présentation des perspectives d'évolution des besoins et de la législation au-delà de l'horizon des 5 ans ainsi qu'une mise en évidence des politiques d'investissement qui en découlent. Ce nouveau canevas doit permettre au lecteur de mieux cerner les actions et politiques d'investissement et maintenance entreprises par Sibelga dans le cadre de la transition énergétique et l'évolution des marchés.

Il est à noter que la politique de Sibelga en matière de placement de compteurs intelligents, ainsi que l'établissement d'une roadmap pour continuer à faire évoluer les réseaux de distribution vers des réseaux intelligents ont l'objet de parcours spécifiques, avec des échanges réguliers avec Brugel. Notre proposition de plans de développements ne reprend qu'une synthèse du travail sur ces deux sujets.

3 LA CONSULTATION PUBLIQUE

3.1 Le contenu mis à disposition de la consultation publique

Sibelga a élaboré les plans de développement 2026-2030 sous forme de 4 documents dans une version complète, permettant aux lecteurs d'avoir l'ensemble des éléments sous-tendant les politiques d'investissement et maintenance de Sibelga. Les 4 documents sont les suivants ;

1. Perspectives (commun pour le gaz et l'électricité)
2. Réseaux électriques
3. Réseaux gaz
4. Annexes (commun pour le gaz et l'électricité)

3.2 Les modalités de la consultation

Sibelga a ouvert la consultation du 19/05/2025 au 15/06/2025. Le document a été mis à disposition sur le site web de Sibelga ainsi que les consignes à suivre pour le recevoir et émettre des questions ou remarques.

Sibelga a mis aussi une animation vidéo à disposition du public dans laquelle elle résume l'état des réseaux, les challenges attendus et les actions envisagées dans cette proposition ou qui sont encore à l'étude comme p.ex. les solutions à mettre en œuvre pour couvrir à l'avenir les besoins en chauffage à Bruxelles

Afin de rassembler les questions et remarques de manière structurée, Sibelga a mis à disposition un formulaire en ligne.

Sibelga a invité les Bruxellois à consulter les propositions de plans de développements et à formuler des remarques, via plusieurs canaux de communication digitaux et papier

- Web site Sibelga
- Facebook
- LinkedIn
- Energuide/Energids (magazine d'information papier distribué à tous les Bruxellois la seconde quinzaine du mois de mai)

De plus, en application des ordonnances électricité et gaz, les organismes suivants ont été informés individuellement via mail de la tenue de la consultation et invités à y participer :

- SPRB
- Bruxelles-Environnement
- Bruxelles-Mobilité
- Perspective.Brussels
- Safe.Brussels
- Elia
- Brulocalis
- Conseil des usagers de l'électricité et du gaz

A la demande du Conseil des usagers de l'électricité et du gaz, Sibelga a participé à la séance spécifique du Conseil au sujet de sa proposition de plan de développement lors de laquelle Sibelga a répondu aux questions des membres du Conseil. Le Conseil a rendu son avis sur la proposition de plan de développement de Sibelga.

3.3 Les remarques et questions suite à la consultation

La page web de la consultation publique a été consultée 4346 fois. 2 formulaires de réaction ont été introduits. Le Conseil des Usagers a donné ses remarques par lettre séparée avec son avis n° 20250616. Les remarques et questions sont reprises dans les annexes.

4 CONCLUSIONS

- la transparence du plan de développement, la prise en compte du potentiel de déploiement des réseaux d'énergie thermique et l'attention apportée à la flexibilité dans les hypothèses d'investissement sont soulignés.
- Pas de remarques sur la qualité des réseaux ni sur les investissements prévus pour la maintenir à niveau
- Des demandes de précisions et d'informations complémentaires sur certains éléments comme sur l'étude digital twin
- Quelques questions sur les quantités projetés et les coûts.

5 ANNEXES

1. Tableau avec les réactions sur la consultation publique
 2. Avis du conseil des usagers de l'électricité et du gaz
-



Consultation publique plans de développements électricité et gaz 2026-2030

19 mai 2025



Newsletter

Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des dernières nouvelles

☐ Je suis d'accord avec la [politique de confidentialité](#)

Je m'inscris

Sibelga a élaboré sa proposition de plans de développements pour la période 2026-2030, plans destinés à garantir une alimentation énergétique sécurisée et fiable à Bruxelles, tout en contribuant à la transition énergétique de la Région.

Consultez dès à présent nos plans qui sont soumis à la consultation publique du 19 mai au 15 juin 2025.

Vos **remarques et suggestions** formulées pendant la période **pourront aider à améliorer la proposition définitive** des plans de développements 2026-2030 qui sera soumise à Brugel le 15 septembre.

Vous trouverez ci-dessous les liens vers les différents documents de notre proposition de plans de développements :

- [Perspectives](#)
- [Réseaux électriques](#)
- [Réseaux gaz](#)
- [Annexes](#)



Vos commentaires sur nos plans de développements

Communiquez-nous vos commentaires **jusqu'au dimanche 15 juin 2025** via ce formulaire.

Veuillez noter que ce formulaire est le seul canal autorisé pour soumettre vos commentaires.

E-mail

Entreprise ☐ Optionnel

Prénom

Nom

La politique et la stratégie de Sibelga en matière de développement de ses réseaux sont-elles clairement exposées ?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☐ Partiellement

Newsletter

Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des dernières nouvelles

☐ Je suis d'accord avec la [politique de confidentialité](#)

Je m'inscris



Vos commentaires Optionnel

La politique et la stratégie de Sibelga en matière de développement de ses réseaux répondent-elles à vos attentes ?

☐ Oui

☐ Partiellement

Expliquez pourquoi ça ne répond pas entièrement à vos attentes Optionnel

Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions ? Optionnel

Envoyer

En participant à cette consultation, vous consentez à ce que Sibelga traite vos données afin de récolter votre avis. Vous pouvez retirer votre consentement, accéder, rectifier et supprimer vos données [en contactant notre Data Protection Officer](#).



Les réactions récoltées seront reprises en annexe de la proposition finale.

[← Toutes les nouvelles](#)

Newsletter

Abonnez-vous à notre newsletter et restez informé des dernières nouvelles

☐ Je suis d'accord avec la [politique de confidentialité](#).

Je m'inscris



Submitted on	Onderneming	Ontwikkelingsplannen - Strategie duidelijk?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen? (free text)
20/05/2025	Particulier	Ja	Ja	
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	a. Délai de consultation Bruxelles Environnement constate que le délai de consultation de 25 jours calendrier dont 15 jours ouvrables est particulièrement court et invite Sibelga à prévoir un délai minimum de 30 jours calendrier à l'avenir.
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	b. Objectifs et études Bruxelles Environnement invite Sibelga à corriger certaines approximations factuelles qui sont présentes dans le document « perspectives » : - Page 39, le document fait référence à une étude de Bruxelles Environnement et mentionne « le besoin en énergie primaire pour la chaleur à Bruxelles va diminuer de -24% de 2021 (8,3 TWh/an) à 2050 (6,3 TWh/an) en raison de la rénovation du bâti ». La diminution de consommation renseignée concerne une estimation de l'énergie utile, c'est-à-dire l'énergie fournie par les émetteurs de chaleur et de froid et non l'énergie primaire ; - Page 41, le document mentionne que Bruxelles Environnement élabore « une vision des moyens de décarbonation de la chaleur (et du froid) à Bruxelles d'ici 2050, avec le soutien de Sibelga et de Brugel. ». Bruxelles Environnement tient à rappeler à Sibelga que la Task Force Energie 2050 est composée de trois membres à part entière : Brugel, Bruxelles Environnement et Sibelga. Cette vision est donc une vision élaborée conjointement par Brugel, Bruxelles Environnement et Sibelga avec le soutien d'un prestataire externe ; - Page 43, figure 18, il s'agit bien de production d'électricité verte et non de production renouvelable, la production avec du gaz naturel n'étant pas renouvelable. En page 53 du document « Perspectives », Sibelga indique s'engager à rester attentif aux événements ayant un impact sur l'évolution de la demande de gaz. A cet égard, Bruxelles Environnement attire l'attention de Sibelga sur les impacts sur le prix - et donc éventuellement de demande - du gaz naturel de l'entrée en vigueur de l'ETS2 en 2027 (Voir la page internet de Bruxelles Environnement : https://environnement.brussels/pro/reglementation/obligations-et-autorisations/systeme-dechange-de-quotas-demission-du-neuf-pour-le-batiment-et-le-transport). Bruxelles Environnement invite Sibelga à prendre connaissance des conclusions de l'analyse réalisée au niveau national à ce sujet: https://climat.be/doc/be-dlv2-executive-summary-fr-clean.pdf. Bruxelles Environnement prend connaissance avec intérêt de la mise sur pied d'un « Digital Twin ». Bruxelles Environnement aimerait comprendre comment les risques de congestion liés à la production solaire dans certains quartiers ont été pris en compte dans l'outil et dans le PDD électricité en projet. Bruxelles Environnement est intéressé d'avoir plus de détails concernant les résultats des simulations faites en termes d'hypothèses, de coûts et de quartiers impactés. A cet effet, Bruxelles Environnement est désireux d'avoir une présentation plus détaillée des résultats et hypothèses du Digital Twin, et contactera les services de Sibelga à cet effet.
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	c. Volumes planifiés en gaz Bruxelles Environnement s'étonne des volumes et des coûts estimés prévisionnels pour les années 2026-2030 au vu des tendances récentes observées. En ce qui concerne les coûts, les coûts estimés moyens pour les années 2026-2030 seraient de 8,5M € par an, alors qu'en 2024 le coût réalisé était de 14,7M € et la moyenne 2018-2023 était de 14,8M €. Cela signifierait une diminution de presque 50% par rapport à la tendance des dernières années. En ce qui concerne les volumes réalisés et planifiés, s'il existe une diminution de pose de conduites BP qui est justifiée par l'interdiction du gaz dans les bâtiments neufs, les autres postes d'investissement semblent constants et on constate même une augmentation du nombre de compteurs qui seraient installés. Il est difficile pour le lecteur d'appréhender la cohérence entre ces différentes informations. Bruxelles Environnement encourage Sibelga à partager, dans son plan de développement gaz, toutes les informations qui permettent d'éclairer la cohérence de l'estimation des coûts d'investissement avec l'estimation des besoins d'investissement.
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	d. Energie abordable Bruxelles Environnement soutient la volonté de Sibelga de maîtriser le coût des investissements dans les réseaux de distribution dans le cadre d'une préoccupation globale pour le prix « all in » de l'électricité et du gaz. En effet, l'électricité et le gaz sont des biens de première nécessité : toute augmentation structurelle de leurs prix est susceptible de menacer l'accès suffisant à l'énergie des ménages et de contribuer au renforcement du phénomène de précarité énergétique. A ce sujet, Bruxelles Environnement réitère son inquiétude quant à la volonté exprimée par Sibelga (dans le cadre des développements autour de la notion de « flexibilité implicite ») de dissuader la consommation d'électricité à certaines heures par un signal tarifaire, c'est-à-dire par une augmentation de son prix. Bruxelles Environnement comprend l'opportunité de maîtriser les besoins de dimensionnement du réseau. Néanmoins, Bruxelles Environnement constate que l'on peut a priori douter du bilan environnemental d'un signal tarifaire en faveur de la « flexibilité implicite » : en effet, l'on peut imaginer qu'un tel « signal prix » encourage le déplacement de certaines charges mais pas l'utilisation rationnelle de l'énergie. D'un point de vue social, Bruxelles Environnement constate que certains usages de l'électricité couvrent des besoins essentiels non déplaçables et que l'application d'un tel « signal prix » aura pour impact d'augmenter le prix all in de l'électricité nécessaire pour ces usages : une telle augmentation pourrait contribuer à menacer l'accès suffisant à l'énergie des ménages.
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	e. Gestion de l'eau Bruxelles Environnement tient à saluer la politique environnementale de Sibelga, notamment en matière d'adaptation et aimerait ajouter à celle-ci la question de la gestion des eaux pluviales qui devrait être intégrée via une réflexion sur la possibilité déconnecter de l'égout les eaux pluviales sur les sites de Sibelga. Concrètement il s'agirait de : - sur les sites existants, là où c'est possible, identifier les actions faciles de déconnexion (ex. descente d'eau pluviales à proximités d'espaces verts qui pourrait être sectionnées pour être infiltrées dans ceux-ci). Pour ce faire, Bruxelles Environnement peut fournir des exemples ; - sur les réaménagements de sites, identifier les alternatives techniques. Bruxelles Environnement invite Sibelga à soumettre ses esquisses à l'avis technique du facilitateur.eau@environnement.brussels. Bruxelles Environnement se tient à disposition pour en discuter avec l'expert environnemental et/ou le Sustainability Officer : Bruxelles Environnement invite Sibelga à communiquer les coordonnées d'une personne de contact. Bruxelles Environnement rappelle que quand Sibelga est amené à intervenir dans les espaces publics et à ouvrir des aménagements de Gestion intégrée des eaux pluviales existants (GIEP, noues, massif stockant), notamment pour le placement de la fibre optique, Sibelga doit s'assurer de les remettre en « pristin état », au risque sinon de mettre à mal les ambitions de la Région concernant la lutte contre les inondations. De même, si des aménagements GIEP existent à proximité des chantiers d'intervention, Sibelga devra veiller à ne pas y stocker de terre (sauf mesure éventuelle de protections particulières possible), pour éviter de les colmater. Au besoin, le facilitateur.eau@environnement.brussels peut transmettre des lignes directrices et recommandations génériques sur demande.

Submitted on	Onderneming	Ontwikkelingsplannen - Strategie duidelijk?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen? (free text)
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	f. Mobilité Bruxelles Environnement s'étonne pour le PDD électricité des valeurs prises en compte pour les « Travaux branchements à la demande des clients » des années futures. Le nombre de travaux à réaliser pour le raccordement de points de recharge est constant (+100 par an) et se fonde sur le nombre demandé les années précédentes. Etant donné l'augmentation non constante du nombre de véhicules électriques (à batterie et hybrides rechargeables) Bruxelles Environnement se pose la question de savoir si le nombre de nouvelles installations n'est pas sous-estimé. Dans le document « Perspectives », Bruxelles Environnement estime que résumer le calendrier de la LEZ en quelques lignes n'est pas possible et est source d'inexactitudes (il n'y a à ce stade par exemple pas d'interdiction du thermique pour les « poids lourds »). Il aurait dès lors sans doute été plus utile de renvoyer au site de la LEZ pour plus de précisions, en particulier sur le calendrier : https://lez.brussels/mytax/fr/practical?tab=Agenda Toujours dans le document « Perspectives », il est important de préciser que les prévisions présentées en matière de développement de la mobilité électrique ne peuvent pas concerner le passé, celles présentées dans le document ont été réalisées en 2022 pour la période 2024-2035 et non pas 2020-2035. Il est également fait mention de « bâtiments à plusieurs utilisateurs ». Il semble qu'une formulation de type « bâtiment à logements multiples » ou « immeuble de logement (en copropriété) » serait plus claire pour le lecteur.
12/06/2025	Bruxelles Environnement	Partiellement	Partiellement	g. Bruit En matière de bruit, Bruxelles Environnement rappelle la nécessité de respecter les normes régionales applicables aux installations techniques, en particulier pour les transformateurs statiques et pour les installations de détente de gaz, et encourage Sibelga à opter pour les solutions techniques les plus pertinentes pour limiter les nuisances sonores. Bruxelles Environnement rappelle également l'opportunité de gérer les chantiers de manière à limiter les nuisances sonores (tant lors de la réalisation des travaux que de la finalisation de ceux-ci et du soin porté à la continuité du revêtement routier).
15/06/2025	Conseil des usagers			Le Conseil souligne positivement : - la transparence du plan de développement ; - la prise en compte dans ce plan du potentiel de déploiement des réseaux d'énergie thermique ¹ ; - l'attention apportée à la flexibilité dans les hypothèses d'investissement. En particulier : Concernant le déploiement des compteurs intelligents en électricité, le Conseil rappelle que cette ambition ne peut avoir lieu au détriment des droits consacrés dans l'ordonnance, en matière de protections sociale et de vie privée des clients finaux.
15/06/2025	Conseil des usagers			Le Conseil encourage la poursuite des actions de sensibilisation et d'accompagnement des clients finaux menées par le gestionnaire du réseau, notamment par quartier, en informant ces clients équipés d'un compteur intelligent, du gain potentiel de rentrer dans une communauté d'énergie et en expliquant les avantages et les risques du contrat flexible (tarification dynamique). A cet égard, le Conseil souhaite rappeler ce qu'il a formulé en 2024 à ce sujet : « Eu égard aux avantages qu'elle présente, tant en termes de gestion de la demande et de suivi des injections dans le réseau, qu'en termes de facilitation des dites activités de partage d'électricité, le Conseil soutient le déploiement des compteurs communicants pour l'électricité, en commençant par en équiper les autoproducteurs et les plus gros consommateurs. »
15/06/2025	Conseil des usagers			Concernant la promotion du partage d'énergie, le Conseil invite le gestionnaire du réseau à continuer d'analyser l'impact du développement des Communautés d'énergie et attire l'attention, d'une part, sur l'importance de développer l'automatisation de l'envoi des données du partage aux porteurs de projet pour simplifier la gestion d'un partage et d'autre part, sur l'aspect tarifaire, et en conservant un tarif incitatif pour inciter un maximum d'acteurs, y compris les PME, à participer à ces modèles collaboratifs.
15/06/2025	Conseil des usagers			Concernant la flexibilité énergétique indispensable pour l'équilibre du réseau, ainsi que les risques de blackout, le Conseil recommande d'analyser les impacts potentiels des mesures de délestages qui imposent une adaptation inévitable de la consommation sur les différentes catégories de clients finaux potentiellement concernés par l'imposition d'une flexibilité contrainte (présentée comme indispensable en dernier recours pour préserver la sécurité et la fiabilité du réseau électrique) en cas de saturation forte ; et ce afin de permettre à ces clients de prendre des mesures en cas de nécessité. Le Conseil pense notamment à des mesures qui permettraient à certains éléments essentiels ne disposant pas encore d'autonomie énergétique, de continuer à fonctionner en cas de délestage ou black-out (tels des distributeurs des billets fonctionnant sur batteries).
15/06/2025	Conseil des usagers			Concernant le déploiement des bornes de recharge électrique pour les véhicules utilitaires, le Conseil insiste sur la nécessité de développer une stratégie claire pour permettre le déploiement de bornes de recharge adaptées aux véhicules lourds, qui tiennent compte de la responsabilité du gestionnaire du réseau de distribution de mettre en place un réseau qui permettrait cette recharge électrique pour de tels véhicules.
15/06/2025	Conseil des usagers			Concernant le développement des réseaux d'énergie thermique efficaces, le Conseil salue l'attention apportée dans le plan de développement aux rôles que devraient bientôt jouer ces réseaux de chaleur vu leur potentiel économique et technique réel pour les clients finaux implantés en zone dense. Le Conseil suggère la prise en compte dans ce développement de la biomasse solide même si elle n'existe encore qu'en faibles quantités dans la Région, comme source d'énergie d'appoint dans des stratégies d'hybridation, dans le respect de normes strictes en termes d'émissions et de garantie d'origine renouvelable et proche géographiquement de ladite biomasse.
15/06/2025	Conseil des usagers			Le Conseil partage également les principales conclusions de l'étude sur la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050 et invite le gestionnaire du réseau à en tirer les conséquences qui en résultent quant aux nécessaires adaptations de ses réseaux, tout en restant réaliste sur les solutions à court terme. Le Conseil comprend en particulier les conclusions qui ressortent des travaux de la Task Force Énergie 2050 auxquels participe le gestionnaire du réseau en ce qui concerne l'avenir du réseau de gaz, compte tenu du faible potentiel de production de l'hydrogène et du biogaz.
15/06/2025	Conseil des usagers			Concernant les pistes avancées dans le plan de développement pour désinvestir dans le gaz suite à la volonté européenne de s'éloigner progressivement de l'utilisation du gaz comme source d'énergie, le Conseil regrette que, malheureusement, à l'heure actuelle et dans l'attente de la mise en œuvre de l'ETS2 à partir de 2027, l'utilisation de l'électricité comme source d'énergie ne soit pas encore plus économique que l'utilisation du gaz, ni en consommation, en raison d'une fiscalité (fédérale) toujours favorable aux énergies fossiles, ni en investissement puisque l'alternative d'installer des pompes à chaleur reste coûteuse et n'est réellement intéressante et efficace, pour remplacer complètement les chaudières « fossiles », que dans des bâtiments neufs ou rénovés, avec un besoin en chauffage réduit.

Submitted on	Onderneming	Ontwikkelingsplannen - Strategie duidelijk?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen?	Ontwikkelingsplannen - Voldoen aan verwachtingen? (free text)
15/06/2025	Conseil des usagers			A cet égard, le Conseil s'étonne que les pompes à chaleur air-air ne soient pas mieux envisagées dans le plan comme solution d'appoint à la chaudière alimentée en gaz vu leur potentiel économique : ces générateurs de chaleur ont un prix plus abordable (contrairement aux autres types de pompes à chaleur) et permettent au moins de chauffer un bâtiment (qui n'a pas encore atteint une performance énergétique optimale) lors des périodes où la demande en chauffage est moins importante. Le Conseil demande par conséquent que l'impact et la viabilité économique de ces pompes à chaleur air-air soient étudiés dans les perspectives du plan de développement et de désengagement progressif du gaz.
15/06/2025	Conseil des usagers			Le Conseil rappelle que la transition énergétique avec le désengagement du gaz doit rester abordable et socialement juste, pour qu'elle atteigne ses objectifs environnementaux, économiques et sociaux. Le Conseil relève à ce propos l'importance de maintenir le calendrier prévu dans le Plan Air Climat Energie car il permet une anticipation de la part des acteurs économiques tout en s'assurant qu'il évolue pour respecter les obligations et les objectifs prévus dans les directives européennes.
15/06/2025	Conseil des usagers			Enfin, le Conseil remarque quelques erreurs d'interprétation et de formulation des conclusions de l'étude sur la décarbonation de la chaleur à l'horizon 2050, dans la partie « Perspectives » du Plan de Développement ; la diminution du besoin en « énergie utile » étant ainsi confondue avec la diminution du besoin en « énergie primaire » ; par conséquent, le Conseil recommande au passage de plutôt utiliser le concept d'« énergie finale » qui est plus pertinent pour apprécier l'ampleur des investissements à consentir par le GRD, que les concepts d'« énergie utile » et d'« énergie primaire ».